

LE PRESIDENT

Paris, le 29 juillet 2009

REF: MD/PDS/2009-83

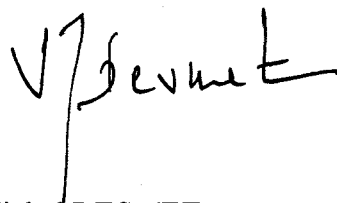
Madame la Sénatrice,

Vous avez eu l'amabilité de m'informer, par lettre du 30 juin, des démarches que vous avez conduites en vue d'une application convenable de la loi du 5 mars 2007 relative à la protection de l'enfance, et je vous en remercie.

Notre Union ne peut que déplorer comme vous-même le retard apporté à la publication des décrets d'application de la loi, comme le revirement de Madame MORANO à l'égard des Fonds National de Financement de la Protection de l'Enfance.

Aussi, a-t-elle décidé d'intervenir à ce sujet auprès de Monsieur le Premier Ministre. Vous trouverez sous ce pli copie de la lettre qui lui a été adressée le 23 juillet dernier et qui a été également signée par les Présidents de l'UNAF et de l'UNICEF.

Veillez agréer, Madame la Sénatrice, l'assurance de ma respectueuse considération.



Michel DESMET

Madame Claire-Lise CAMPION
Sénatrice de l'Essonne
SENAT
15, rue de Vaugirard
75291 PARIS CEDEX 06

Paris, le 23 juillet 2009

Monsieur le Premier ministre,

Plus de deux ans après la publication de la loi du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance, loi adoptée – faut-il le rappeler – à l'unanimité, la mise en œuvre du fonds national de financement de la protection de l'enfance semble aujourd'hui remise en cause.

En février dernier, Madame Nadine MORANO, Secrétaire d'Etat chargée de la Famille avait certes annoncé que le décret tant attendu portant création du fonds était déjà signé par ses soins. Mais, le 23 juin, elle répondait à la Sénatrice Claire-Lise CAMPION, qui l'interrogeait sur la publication de ce décret, que « *la création d'un fonds supplémentaire viendrait complexifier, brouiller les financements déjà existants* ».

La plupart des départements, anticipant le versement du fonds et par souci de ne pas retarder l'application de la loi, en ont appliqué les dispositions sans attendre la parution du décret. Ils se trouvent aujourd'hui lésés puisqu'il leur est désormais objecté que même sans compensation de l'Etat, la loi a tout de même été mise en œuvre sur les territoires.

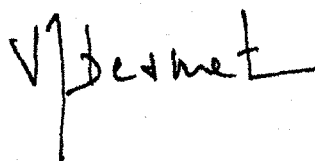
Nous nous inscrivons en faux par rapport à cet argument. D'une part, la loi est loin d'être appliquée sur l'ensemble du territoire national. D'autre part, les actions de nos associations, notamment celles en faveur des familles, se trouvent directement pénalisées par l'absence du fonds car leurs projets développant des dispositifs innovants sont gelés faute de financements.

Monsieur François FILLON
Premier ministre
Hôtel Matignon
57, rue de Varenne
75700 PARIS

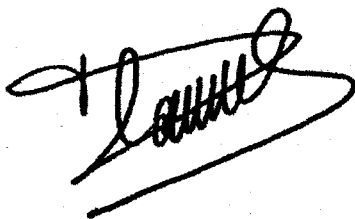
En effet, outre la cellule départementale de recueil, de traitement et d'évaluation des informations préoccupantes, le fonds national vise à financer les nouveaux modes de prise en charge des enfants et à soutenir les actions indispensables de prévention. Or, sans le fonds, ces évolutions nécessaires ne pourront se généraliser et d'ores et déjà, certains conseils généraux annoncent leur intention de se désengager des actions mises en œuvre dans le cadre de la loi.

C'est pourquoi nous avons estimé nécessaire de nous tourner vers vous, Monsieur le Premier ministre, et de solliciter votre arbitrage pour qu'une disposition, votée par le Parlement depuis plus de deux ans, soit respectée.

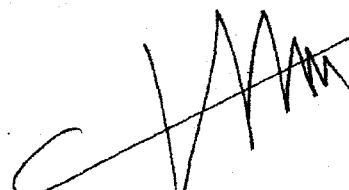
Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Premier ministre, l'expression de notre haute et respectueuse considération.



Michel DESMET
Président de l'UNASEA



François FONDARD
Président de l'UNAF



Jacques HINTZY
Président de l'UNICEF

Union Nationale des Associations de Sauvegarde de l'Enfance, de l'Adolescence et de l'Adulte
118, rue du Château des Rentiers – 75013 PARIS

Union Nationale des Associations Familiales
28, place Saint-Georges – 75009 Paris

UNICEF France
3, rue Duguay-Trouin, 75282 Paris cedex 06